



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 06 novembre 2025 à 18 heures

Date de Convocation 30 octobre 2025

<p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 20</p> <p>Votants : 27</p> <p>Pour : 27</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille Vingt-cinq et le 06 novembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Flore THEROND pouvoir à Gisèle ROSSETTI, Bdeia AMATUZZI pouvoir à Pierre HERRGOTT, Michel CAPONI pouvoir à Martine BOURGADE, Régine DOUSSIÈRE pouvoir à Gérard PÉDRINI, Roselyne PRADEILLES pouvoir à Marie-Thérèse CHAPELLE, Daniel REBOUL pouvoir à Henri COUDERC, Bernard RIEU pouvoir à René JEANJEAN,</p> <p>Excusés : Flore THEROND, Bdeia AMATUZZI, Michel CAPONI, Régine DOUSSIÈRE, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Bernard RIEU</p> <p>Absents : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Patrick BOSC, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Jean WILKIN</p> <p>Présents non votants :</p>
---	--

Secrétaire de séance : Monsieur René JEANJEAN

DELIB-2025-112 - ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE GESTION DU SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE AVEC LA COMMUNE DE MEYRUEIS

Le Conseil communautaire,

VU la délibération du Conseil communautaire n°DELIB_2020-007 en date du 23 janvier 2020 approuvant la convention de prestations de service avec la commune de Meyrueis pour la gestion des transports scolaires des élèves internes accueillis dans les écoles et collèges de Meyrueis ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser la convention de prestation de service entre la commune de Meyrueis et la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes pour la gestion du Transport scolaire des collégiens de Meyrueis, compétence déléguée par la Région Occitanie, notamment en prévoyant une gestion selon le calendrier scolaire et non l'année civile et pour tenir compte de la convention de partenariat avec la Région le 29 août 2023 (période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2028) ;

SUR PROPOSITION du Bureau, réuni le 28 août 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes du projet de convention,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention à intervenir avec Monsieur le Maire de la Commune de Meyrueis, pour la gestion du service se rapportant à l'exercice de cette compétence,

ANNEXE un exemplaire du projet de convention à la présente délibération,

MANDATE Monsieur le Président pour qu'il notifie cette décision aux autorités des organismes concernés,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2025, puis à celui des exercices suivants,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
René JEANJEAN

A blue ink signature of René JEANJEAN.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.